

FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE : enseignant - professeur judo/taïso

PRESENTATION DU CLUB:

- Condé-sur-Noireau Judo
- 80 à 90 licenciés (82 sur cette saison sportive 2023/2024)
- Situation géographique :
- Condé-sur-Noireau, située au sud de Caen, à 50 km
- Ancienne école A DAUDET
- 26, rue Samuel FREMONT
- 14110 CONDE-SUR-NOIREAU
- Un seul dojo tatami de 220 m²
- Caractéristiques des pratiques enseignées : éveil judo enfants loisirs compétitions– ados-adultes – taïso

PROFIL DU CANDIDAT

Homme / femme

sérieux.se, engagé.e, dynamique, volontaire, s'impliquant dans la vie du club.

Connaissance de la réglementation concernant l'exercice de la profession et l'organisation de manifestations sportives "judo".

DIPLÔMES MINIMUM REQUIS

CQP Ou BPJEPS Ou DEJEPS

MISSIONS

- Enseignement du judo, taïso
- Promotion du judo en compétition
- Encadrement des judokas du club lors des différents tournois, championnats et animations.
- Participation à la vie du club et implication dans le projet club.
- Participation à la logistique lors des interclubs ou animations réalisées par le club.
- Participation au développement du CSN Judo : promotions (forum), initiations (kermesse, centres de loisirs, judo scolaire...), autres...

• Tâches administratives liées au domaine sportif (engagements compétitions, convocations)

JOURS et HORAIRES DE COURS :

• Mercredi:

• Eveil: 14h-14h45

Pré poussins – Poussins : 14h45-15h45
Benjamins à Cadets : 15h45-17h15
Taïso : 17h30-19h et 19h45-21h15

Vendredi

Pré poussins – Poussins débutant : 17h30-18h30
Poussins confirmés – Benjamins : 18h30-20h

• Minimes et plus : 20h-21h30

Possibilités de création de séances de judo scolaire

10 h 15 de cours/entraînements par semaine

11 h 15 de présence au dojo.

Pas de cours/entraînements pendant les vacances scolaires, sauf rattrappage. Possibilité de stage ou autres activités pendant les vacances scolaires donnant lieu à heures supplémentaires.

TYPE DE CONTRAT

CDI ou PRESTATIONS DE SERVICES

Rémunération actuelle : 560 € par mois, sur 12 mois.

Adhésion à une complémentaire santé de base, prise en charge à 50 % par le CSN Judo et 50 % participation du salarié.

Si statut "indépendant", la facturation par la structure "indépendante" des prestations, correspondra à (560 € + cotisations sociales actuelles) X 12, mensualisée. Accompagnement des compétiteurs en compétition, défraiements des frais de

déplacements.

CONTACT

Jean RAKIC - Président tél : 0682161374

mail: japhane@wanadoo.fr

Francis BOULAIS - secrétaire

tél: 0683433554

Michel LE HIR - Trésorier

tél: 0675288018

Axel MENARD - professeur

tél: 0789560987